



Formation professionnelle initiale : encourager les compétences en matière de préservation et d'utilisation durable des ressources naturelles

Mai 2015

1 Objectif

Dans le cadre des révisions dans le domaine de la formation professionnelle initiale, il convient de s'assurer que la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles soient prises en compte dans le domaine d'activité qui doit être développé ou révisé, et que des instructions concrètes soient transmises (conformément à l'art. 15, let. c, loi fédérale sur la formation professionnelle [LFPr]).

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) soutient, en accord avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les organes responsables des professions lors de la définition des compétences relatives à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'utilisation durable et efficace de l'énergie. Il existe, dans le cadre du réexamen, de la révision ou du développement des ordonnances sur la formation et des plans de formation, une offre de conseil sur la manière d'intégrer les compétences requises aux objectifs de performance.

2 Contexte

La société et l'économie sont de plus en plus fréquemment confrontées à des défis environnementaux, tels que les changements climatiques, la mise en danger et l'épuisement des ressources naturelles, le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets, pour n'en citer que quelques-uns. Il est possible de relever ces défis en favorisant la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles (eau, air, sol, matières premières, biodiversité, énergie, etc.), afin de réduire autant que possible les impacts sur l'environnement.

Les milieux économiques et les entreprises ont tout intérêt à former leur personnel afin qu'il soit compétent dans le domaine de la gestion durable des ressources :

- les marchés fortement axés sur le développement durable présentent des taux de croissance supérieurs à la moyenne ;
- des procédés préservant les ressources et des technologies d'efficacité énergétiques remplaceront les procédés actuels ;
- les produits et les prestations durables sont certifiés et la demande pour de tels produits augmente ;
- les nouvelles normes techniques ou industrielles aux plans national et international sont plus durables ;
- les systèmes d'incitation basés sur le marché (taxes d'incitation) ont une influence sur les prix du marché et sur l'éventail de produits ;
- les tendances de consommation évoluent vers l'efficacité et la durabilité.

3 Recommandations relatives au développement ou à la révision des ordonnances sur la formation et des plans de formation

Le SEFRI, l'OFEV et l'OFEN recommandent aux organisations du monde du travail (OdA) de thématiser les questions relatives à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'utilisation durable de l'énergie dans toutes les phases de projet suivantes, et de planifier la mise en œuvre concrète lors de l'examen quinquennal ou lors de la création d'une nouvelle profession.

Planification lors de l'examen quinquennal

L'OdA compétente examine dans le cadre de ses enquêtes dans quelle mesure la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles sont pertinentes pour la profession concernée.

Activités

- Analyse des besoins et des tendances du marché, des normes et standards, des dispositions réglementaires, des nouvelles technologies et nouveaux procédés préservant les ressources et des tendances de consommation du point de vue de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles
- Identification du besoin de compétences pour garantir la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que l'utilisation durable de l'énergie ; prise en compte des fiches d'information cleantech du SEFRI
<http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01587/01810/index.html?lang=fr>

Mise en œuvre dans le cadre d'une révision totale ou partielle ou du développement d'une nouvelle profession

Les compétences pour la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que de l'utilisation efficace de l'énergie sont intégrées aux compétences opérationnelles.

Activités

- Élaboration du profil de la profession et du profil de qualification
- Formulation des objectifs de performance correspondants dans les trois lieux de formation

Après la révision ou le développement de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation

L'OFEV et l'OFEN prennent position par écrit sur les projets relatifs à l'ordonnance sur la formation et au plan de formation.

4 Conseil

L'OFEV intervient environ un mois après avoir reçu le ticket provisoire et conseille, au besoin, les responsables des professions dans les différentes phases du processus, communique les coordonnées des interlocuteurs spécialisés ou fournit des informations spécifiques sur les thèmes concernés. Il collabore avec l'OFEN lorsqu'il s'agit de thèmes pertinents pour le domaine de l'énergie.

Soutien et conseil de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV soutient les organes responsables de réformes professionnelles pour les activités susmentionnées.

Interlocuteurs à l'OFEV :

Beat Bringold
Chef de la section Éducation à l'environnement
Office fédéral de l'environnement

Veronika Schweizer
Section Éducation à l'environnement
Office fédéral de l'environnement

Papiermühlestrasse 172, 3063 Ittigen
Tél. : 058 462 92 44
beat.bringold@bafu.admin.ch

Papiermühlestrasse 172, 3063 Ittigen
Tél. 058 463 03 65
veronika.schweizer@bafu.admin.ch